2 M. Schneuwly, archiviste — Fribourg

lle. rue de Gruyères.

ne.

5 ans, j'avais attrapé un rhu-
par les changements de tempé-
ui ont été toutes infructueuses,
a traité par correspondance et
e rechute ne s'est produite et je
adies qui pourraient avoir be-
l, le 9 décembre 1896. Arthur
ure du citoyen Arthur Bégnin,
Le juge de paix B. Ducommun.
: Polyclinique privée, Kirch-

ent et or.

MORAT

liqueurs fines.

ins d'Arbois.

cent. le litre.

érison.

on, que par votre traitement
nplètement guéri de ma passion
erdu le goût de boire, ma santé
reconnaissance que j'éprouve
ner des détails sur ma guérison
re que je viens de faire se pro-
être un buveur effréné. Toutes
ront étonnées de ma guérison
rtout où j'irai, d'autant plus
II, le 28 décembre 1897. Albert
alisée. Pour le syndic, Wolfens-
vée, Kirchstrasse 405. Glaris.

chaussure.

uliers.

suivants :

Fr. 12.—	au lieu de Fr.	13.50
» 16.50	»	18.—
» 5.95	»	6.50
» 6.80	»	7.50
» 7.90	»	8.50
» 7.80	»	8.50
» 7.90	»	8.50
» 4.50	»	5.—
» 5.50	»	6.—
» 5.80	»	6.50
» 5.80	»	6.50
» 5.50	»	6.30
» 3.70	»	4.20
» 4.70	»	5.20
» 1.75	»	2.—
» 3.70	»	4.20

co, par retour du courrier.
HERWANGEN (Argovie).

garanti pur

à 1 fr. la livre.
URES depuis 50 c. la livre.
ez L. TREYVAUD
asin de comestibles,
and'rue 38, BULLE

demande

deux bons
riers cordonniers
oth, maître cordonnier, Beau-
ourg.
suré.
adresse, on demande un ap-

age suisse au brillant rapide
TTER-KRAUSS & Cie
OBERHOFEN
Canton de Thurgovie, Suisse.
est le meilleur.

CHOCOLAT
SUCHARD
CAO SOLUBLE
EXCELLENTE QUALITE
PRIX MODÉRÉS
SE TROUVE PARTOUT.

— Emile Lenz, imp.-éditeur.

DIX-HUITIÈME ANNÉE — N° 73 | En avant la Grue! | MERCREDI 13 SEPTEMBRE 1899

LA GRUYÈRE

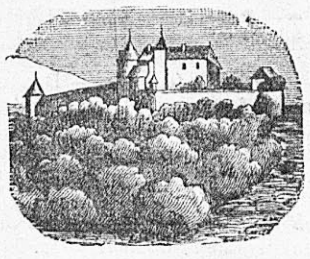

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

IMPRIMERIE ET ADMINISTRATION : *Rue du Tir 131*, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Suisse. . . 1 an, Fr. 4 50
» . . . 6 mois, » 2 50
Etranger . 1 an, Fr. 9 —
» . 6 mois, » 5 —
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames :
Annonces : Canton, 10 c., Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace.
Réclames : 30 c. la ligne.
S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein & Vogler*, à *Bulle*, r. de Gruyères ; Fribourg, rue St-Nicolas, ou à ses succursales.

HORAIRE D'ÉTÉ : Bulle, dép. 6⁰⁰ 10⁴⁰ 2²⁵ 4⁵⁵ 8⁴⁰ → Bulle, arr. 8⁰⁷ 1³⁷ 4³³ 7²⁸ 10⁵²

BULLE, le 12 septembre 1899.

Les manœuvres du 1er corps.

Les manœuvres de division contre division ont commencé vendredi matin.

La Ire division, venant de Fribourg, a atteint dans l'après-midi du 7 septembre la région de Morat-Salvagny. Ses avant-postes ont occupé dans la nuit du 7 au 8 la ligne Vogelbuch, Büchslen, Löwenberg.

La Ire division a reçu jeudi soir du commandant de l'armée de l'Est la nouvelle qu'elle attaquerait l'ennemi sur la rive droite de l'Aar.

Elle a reçu l'ordre de s'établir sur les hauteurs de la rive droite de la Thièle pour barrer le passage aux colonnes ennemies débouchant au Val-de-Travers.

En conséquence, la Ire division, renforcée du régiment de cavalerie 1, s'est mise en marche vendredi matin à la première heure, en deux colonnes de forces égales, dans la direction de la Thièle.

La colonne de gauche, composée d'une brigade d'infanterie, d'un détachement d'artillerie, de deux pelotons de guides et d'un détachement de sapeurs du Génie, a marché par Pfauen et Löwenberg sur Anet.

La colonne de droite s'est rassemblée à Oberried et a marché de là par Chiètres et Müntschemier pour rejoindre à Anet la colonne gauche.

La IIe division (armée de l'Ouest) a atteint jeudi Neuchâtel. Ses avant-postes ont occupé les hauteurs Marin-Wavre-Combe. Elle a franchi l'Aar vendredi pour marcher sur Berne. La Ire division a passé la Sarine près de Gümmenen pour marcher aussi sur Berne.

La IIe division, que renforcent le régiment de cavalerie 2, l'artillerie du corps 2 et un détachement de pontonniers, s'est rassemblée de bonne heure, vendredi matin, devant la Thièle, sur la ligne St-Blaise-Marin-Wavre, Cornaux, Cressier, pour franchir la rivière en plusieurs colonnes. Plusieurs passerelles ont été jetées sur la Thièle par les pontonniers.

La rencontre des deux divisions a eu lieu près d'Anet. La première division a réussi à occuper les hauteurs au nord d'Anet, tandis que la deuxième division était en marche. La deuxième division a franchi la Thièle sur le pont ordinaire et sur plusieurs passerelles lancées par les pontonniers. Elle a développé la troisième brigade par Gampelen et Jolimont contre les hauteurs au nord d'Anet.

La première division s'est maintenue avec la première brigade d'infanterie et l'artillerie de division près d'Anet et a développé la deuxième brigade d'infanterie contre Tschugg-Mullen.

Les divisions avaient un trop grand front de développement et se sont quelque peu éparpillées. A la suite d'une information de l'armée de l'Est, la Ire division s'est retirée, après une heure d'interruption de combat, dans la direction de Müntschemier-Chiètres. La deuxième suit jusque sur les hauteurs au nord d'Anet. La supériorité de l'artillerie de la deuxième division n'a pu être beaucoup utilisée. La première division s'est retirée derrière Chiètres, pour couvrir les passages de la Sarine, sur la ligne Gümmenen-Kriechenwil. La deuxième division suit sur les hauteurs d'Anet et Müntschemier.

Les manœuvres de vendredi ont eu lieu par un temps favorable. Une forte pluie d'orage tombée pendant la nuit avait rafraîchi la température tropicale de ces derniers jours. Un nombreux public, venu des cantons de Neuchâtel, de Berne, de Fribourg et de Vaud, s'étaient rendu sur le terrain des manœuvres.

La Ire division, qui s'était retirée vendredi à travers le Grand-Marais, a passé la nuit sur le plateau Oberried-Agristwil-Gurbrü, avec avant-postes sur la ligne Chiètres-Frasses. Elle a pris samedi matin, à 4 h., ses positions à Oberried et à Agristwil, pour couvrir, conformément à l'ordre d'armée, les passages de la Sarine vers Gümmenen, Kriechenwil et Schiffenen.

La IIe division a passé la nuit de vendredi derrière sa ligne d'avant-postes, Monsmier-Treiten-Finsterhennen. Elle a envoyé samedi matin, à 5½ h., le régiment de cavalerie 2 en reconnaissance vers Kallnach-Frasses-Golaten-Chiètres-Wileroltigen. A 9 h., la 4me brigade de cavalerie a opéré sa jonction près de Golaten avec le régiment de cavalerie 2. L'artillerie de corps était attribuée le lendemain encore à la deuxième division.

La division a franchi avec l'infanterie la ligne des avant-postes, à 6 heures du matin, en deux colonnes.

Voici quelle était la situation dimanche soir :

Le gros de l'armée de l'Est a été battu sur la rive droite de l'Aar, près de Büren, et se retire sur Berne. Les ponts de Gümmenen et de Kriechenwil sont détruits. La Ire division (Est), renforcée du régiment de cavalerie 1 et du régiment d'artillerie 9 (artillerie de corps), a reçu l'ordre de se maintenir sur la rive gauche de la Sarine et, dans le cas d'un nouvel échec, de se retirer par Guin sur Schwarzenbourg. La IIme division (Ouest) doit empêcher la division Est d'opérer sa jonction avec le gros de son armée.

La Ire division prend, lundi matin, ses positions à Cordast et à Guschelmuth ; ses positions seront fortifiées à Gurmels et Guschelmuth. La IIme division a pour objectif de séparer l'ennemi du gros de son armée, de lui couper le passage près du pont de Schiffenen et de le rejeter sur Payerne.

Elle se rassemble à 5½ h., à Ulmitz et Wallenbuch, en ce qui concerne l'avant-garde, et à Gempenach-Büchslen en ce qui concerne le gros.

Dimanche à midi, un grand dîner réunissait à l'hôtel du Faucon, à Fribourg, MM. les officiers de l'état-major du Ier corps d'armée et MM. les officiers délégués des puissances étrangères en grand uniforme.

Les soixante-dix convives étaient très à l'aise dans la salle du 3e étage, décorée avec goût aux couleurs fédérales et cantonales.

C'est la Confédération qui faisait les frais de ce banquet ; inutile de dire qu'elle a bien fait les choses. Notre Conseil d'Etat était représenté par M. Henri de Schaller.

* * *

Le trompette François Besançon, boulanger, de Morges, âgé de 27 ans, s'est noyé en se baignant vendredi après midi dans le lac à Montilier. Son corps a pu être retrouvé.

* * *

Des renseignements de source sûre permettent d'affirmer qu'il est faux qu'un soldat fribourgeois soit mort à La Vraconnaz, près de Ste-Croix, pendant la journée du 6.

Au surplus, on dément positivement et de la manière la plus formelle qu'il y ait eu, dans le Ier corps d'armée, un seul cas de mort pour cause de fatigue ou de maladie.

L'état des troupes est satisfaisant.

FEUILLETON DE *LA GRUYÈRE* 4

FRANÇOUNIL

PAR

JEAN-BERNARD

La jeune femme de l'Estivandier montra un grand courage ; la première crise de douleur passée, elle prit en main la direction de la maison ; elle consola l'ancienne, lui représentant que, seuls, ceux-là peuvent désirer la mort qui n'ont plus personne à aimer.

— Votre fils n'est plus, dit-elle. Restons unies pour le pleurer ensemble, à partir de ce jour, vous aurez une fille qui vous aimera pour deux. Au reste, voilà notre petit homme, Pierre, qui marche sur treize ans, il sera bientôt en âge de nous aider.

Pas un seul moment, cette énergie éperonnée par le malheur ne se départit ; elle fut ferme à la besogne, ayant l'œil à tout, ne négligeant rien, allant elle-même vendre ses bestiaux et ses grains aux marchés des environs. Elle menait sa ferme avec l'aide d'un valet pris à gage. Aussi, quoique atteignant la trente-deuxième année, elle trouva de nombreux partis, et elle aurait pu se remarier dix fois.

A tous ceux qui se présentaient, elle répondait invariablement :

— Grand merci, les amis, quand on a possédé un mari comme le mien Jacques, on le pleure, mais on ne le remplace pas. D'ailleurs, je ne m'appartiens pas, j'ai charge de ma vieille et de mes deux petiots. Le mariage ! à quoi bon ? L'heure de la bêtise est passée depuis longtemps, et je n'ai plus le loisir d'y songer.

VI

UN SECOND MALHEUR.

Veuve de son chef, la maison des Estivandiers prospérait : la Jeanne-Marie demandait au ciel de lui conserver au moins sa brue pour lui fermer les yeux, mais le ciel ne l'entendit sans doute pas, car le bonheur ne resta pas longtemps chez ces braves gens.

L'Estivandière revint un soir des champs, un soir d'été, avec un malaise qui la força à s'aliter ; elle avait commis l'imprudence, étant tout en sueur, de boire à une source, et elle sentit quelques instants après le froid saisir ses membres. Un médecin de Luchon, appelé en toute hâte, se prononça pour une fluxion de poitrine, affirmant qu'avec des soins et de la chaleur, dans huit jours, il n'y paraîtrait rien. Huit jours après, l'Estivandière rendait le dernier soupir.

Sentant sa fin prochaine, elle appela Pierre et Françounil auprès de son lit et leur recommanda de bien toujours s'aimer comme frère et sœur, de ne pas oublier que la mère Bonnéclat était désormais leur seul soutien, de la révérer comme une aïeule.

Les deux petits promirent, les larmes pleins les yeux, embrassant les mains de l'Estivandière, qui mourut en murmurant :

— Aimez-vous bien toujours tous les deux.

Ce nouveau deuil rendit les deux petits plus graves que leur âge ; Pierre atteignait sa treizième année et Françounil sa dixième ; il allait déjà aux champs, aidant, autant que ses petits bras pouvaient le lui permettre, le valet de ferme. Françounil, de son côté, ne quittait guère la maison que pour se rendre à l'école ; sitôt la classe terminée, elle rentrait en courant, se joignant à la ménine pour soigner le ménage. Elle reprisait, ravaudait, soignait la soupe, et quand Pierre revenait des champs, le soir, elle lui en servait une large assiettée, disant :

— Mange, mon gars, c'est moi qui l'ai trempée !

Peu à peu, la première douleur s'émoussa, le regret, quoique toujours aussi vif dans le cœur de chacun, parut moins au dehors, dans les actes ordinaires de la vie. La Jeanne-Marie elle-même reprit sa douce gaîté qui illuminait son visage parcheminé. Elle se sentait fière de vivre à côté de ses deux enfants appliqués à lui rendre la vie facile ; elle les affectionnait tous deux de jour en jour davantage, et elle eût été certes bien embarrassée s'il lui eût fallu dire lequel elle aimait le moins.

Dans les pénibles circonstances qu'ils avaient traversées, l'abbé Sylvain, loin de les abandonner, était venu plus souvent qu'à l'habitude chez les Estivandiers, surveillant la culture de leurs champs, s'occupant de la vente de leurs bestiaux ; grâce à ces soins, la prospérité continua de régner dans le ménage. La mère Bonnéclat, aux jours de la bonne saison, se mettait à filer sur le pas de la porte, et on la surprenait même de temps en temps chantonnant un vieux refrain du pays pendant que Françounil vaquait aux soins de l'intérieur ou qu'elle mettait en ordre les vêtements de Pierre, rapiéçant une culotte, reprisant

CONFÉDÉRATION SUISSE

Assemblée fédérale. — Dans sa séance de jeudi matin, le Conseil fédéral a arrêté la liste des tractanda pour la session de septembre des Chambres fédérales, qui s'ouvrira le 28 septembre, à 4 heures. Cette liste contient 45 numéros ; il ne s'y trouve que trois nouvelles affaires, deux recours en grâce, et les conditions d'engagement des ouvriers de la Confédération.

Réformes financières. — Les réductions proposées par la commission du Conseil national chargé de l'examen de la situation financière portent sur un grand nombre de dépenses d'ordres différents. La commission propose en particulier, à partir de 1902 ou 1903, de réduire de 4 à 1 million les crédits pour nouvelles constructions.

La commission, qui compte parmi ses membres plusieurs officiers supérieurs, considère qu'il sera possible de faire sur le budget militaire des économies sérieuses. Elle présentera en septembre des propositions fermes.

La commission du Conseil des Etats paraît vouloir aller encore plus loin sur ce terrain.

Monopole du sel. — Les *Glarner Nachrichten* annoncent que les directeurs des départements cantonaux des finances, réunis récemment à Zurich, ont décidé d'étudier la question de savoir s'il n'y a pas lieu d'accorder à la Confédération seule le droit de se procurer le sel nécessaire à la consommation en Suisse. La question est devenue brûlante depuis que les salines suisses du Rhin ont conclu un « ring » avec leurs concurrentes de France et d'Allemagne.

Gymnastique. — Dans sa dernière séance, le Comité central de la Société fédérale de gymnastique a reçu comme nouvelle section cantonale la section du Valais, avec 3 sections comptant ensemble 123 membres. L'assemblée des délégués de la Société fédérale de gymnastique a été fixée aux 18 et 19 novembre, à *Fribourg*.

Berne. — Un violent orage s'est abattu la nuit de jeudi à vendredi sur Berne et la région environnante. Plus d'une heure, de minuit à une heure, les éclairs ont sillonné le ciel sans interruption. La foudre est tombée sur plusieurs points. Une grande maison a été incendiée dans la commune de Zimmerwald ; une autre maison de ferme a été réduite en cendres à Baggwyl, près d'Aarberg.

— Le nombre des têtes de bétail, au grand marché d'Erlenbach, s'est élevé à 2000. Les prix se sont maintenus fermes. Il a été expédié 200 vagons de gros bétail, comprenant 1600 têtes et 6 vagons avec 200 pièces de menu bétail.

— Il y a quelques jours, à Cortébert, à la suite d'une querelle, un nommé Liemme, atteint d'aliénation mentale, a enfoncé sa fourche américaine dans la poitrine de son père. La victime a succombé jeudi, après d'horribles souffrances. Le fils Liemme a été conduit à l'asile de la Waldau.

St-Gall. — Une jeune femme, mère de quatre enfants, a été atteinte, à Niederutzwil, par le dernier train du soir. On a relevé son cadavre horriblement broyé.

Vaud. — Pendant l'orage de la nuit de jeudi à vendredi, la foudre est tombée sur une maison aux Vouettes et sur une autre au Rosex (Ormonts-dessus. Les deux bâtiments ont été incendiés ; les habitants n'ont eu que le temps de sortir par les fenêtres sans pouvoir même s'habiller.

— La nuit de vendredi, un violent incendie a détruit une grande partie du hameau de Chez-le-Maître. Cinq habitations ont été la proie des flammes. Les habitants ont eu à peine le temps de s'enfuir. Deux porcs ont péri.

Le manque d'eau a paralysé l'action des nombreuses pompes qui étaient accourues. Les dommages sont évalués à 74 800 fr.

— On a relevé vendredi, de grand matin, sur la voie ferrée, près du pont du Valentin, à Yverdon, le corps mutilé d'un habitant de cette ville, nommé A., forgeron aux ateliers du Jura-Simplon, âgé de 54 ans. La tête du malheureux était à quelque distance du corps et une épaule avait été fracassée.

— Jeudi soir, à 11 h., un incendie, allumé par la foudre, a complètement détruit, Vers-l'Eglise, un bâtiment appartenant à M. Alfred Busset. Le mobilier a pu être sauvé.

Un peu plus tard, à deux heures, un second incendie, également allumé par la foudre, a détruit de fond en comble, aux Vouettes, entre Le-Sépey et Vers-l'Eglise, un bâtiment appartenant à M. Vincent Tauxe. Rien n'a pu être sauvé ; le propriétaire a eu à peine le temps de fuir. Le bâtiment venait d'être réparé et la nouvelle police d'assurance n'était pas faite.

Genève. — Lundi soir avait été déposé sur une voie de garage, à Ambérieu, un vagon contenant un cheval de course qui devait être dirigé sur Genève. On ne sait encore comment, le feu se mit au vagon et, en quelques minutes, vagon et cheval furent brûlés. Ce dernier était évalué à 40,000 fr.

ÉTRANGER

France. — *Procès de Rennes.* — A l'audience de jeudi, la parole a été donnée au commandant Carrière, commissaire du gouvernement, pour prononcer son réquisitoire. Voici sa conclusion :

« J'ai abordé l'étude de cette affaire avec impartialité. Je ne lis pas les journaux, non parce que je les dédaigne, mais parce que je n'en ai pas le temps. Je n'avais aucune opinion quand j'ai abordé l'examen du dossier. Je me suis dit en abordant le taureau par les cornes : C'est le colonel Picquart qui a fait la revision ; étudions le colonel Picquart. J'ai trouvé que son réquisitoire était parfaitement construit et j'ai eu un moment l'espoir que nous pourrions acquitter Dreyfus et réhabiliter un innocent. *(Mouvement.)*

» Il y aurait eu tous les avantages et aucun inconvénient à réparer une erreur judiciaire des juges de 1894, dont l'honorabilité n'a jamais été suspectée, d'autant que c'eût été faire forcément l'apaisement dans les esprits. Mais, pour obtenir ce résultat, il fallait apporter des preuves. Or, je me suis aperçu que l'édifice de M. Picquart péchait par la base, qu'on y trouvait des fissures.

» Ma conviction de l'innocence de Dreyfus s'est transformée ; elle s'est fortifiée par l'audition des témoins, dans le sens de la culpabilité et aujourd'hui, en mon âme et conscience, je viens vous dire : Dreyfus est coupable et je vous demande l'application de l'article 76 du Code pénal. » *(Mouvements prolongés.)*

Avant de se retirer, Dreyfus a serré la main à ses défenseurs.

Me Labori lui a dit : « Courage, courage ! »

Quelques personnes dans la salle d'audience répètent : « Courage ! » au moment où Dreyfus, qui n'est nullement troublé, passe devant elles.

☛ Malgré une très belle plaidoirie de Me Demange, l'éminent avocat qui avait à défendre la cause de Dreyfus, le conseil de guerre s'est prononcé, samedi soir, à 4 h. 50, et a *reconnu Dreyfus coupable par 5 voix contre 2. Les circonstances atténuantes lui sont accordées. Il est condamné à 10 ans de détention.*

Le jugement du conseil de guerre porte :

« L'accusé est reconnu, par 5 voix contre 2, coupable d'avoir, en 1894, entretenu des machinations avec une puissance étrangère ou avec ses agents pour l'engager à commettre des hostilités ou à entreprendre une guerre avec la France ou lui en procurer les moyens, en lui livrant les notes et documents énumérés au bordereau. »

Dreyfus est donc condamné à dix années de détention sous déduction de ses cinq années passées à l'île du Diable. Dreyfus a fait dire à sa femme : « J'ai courage, sois courageuse aussi ! » Ses premières paroles ont été : « Deux officiers, du moins, ont cru à la vérité. Bientôt tous seront convaincus, car nous sommes tous décidés à reprendre la lutte dès demain et vaincre cette fois. » Il n'y a aucun découragement, mais une tristesse indicible.

Dreyfus a signé son pourvoi en revision.

Le bruit court que le conseil de guerre signerait un recours en grâce, mais que ce recours ne viserait que la dégradation.

Le *Petit Journal* ne croit pas que le Conseil de revision puisse statuer avant un mois.

Le *Figaro* croit que le pourvoi de Dreyfus sera certainement rejeté.

— Tout est calme à la rue de Chabrol, à Paris. La police a remis des médicaments pour quatre des assiégés atteint de dissenterie à la suite de l'absorption d'eau de pluie recueillie sur le toit.

Allemagne. — Le *Moniteur de l'Empire* écrit dans sa partie officielle :

« Nous sommes en mesure de répéter les déclarations ci-dessous :

» Le gouvernement allemand a fait ce qui était en son pouvoir, en ce qui concerne le capitaine Dreyfus, pour remplir un devoir d'humanité tout en observant loyalement la réserve nécessaire vis-à-vis des affaires d'un pays étranger.

» L'ambassadeur M. de Münster a déclaré, après avoir pris ordre de l'empereur, en décembre 1894 et en janvier 1895, à plusieurs reprises au ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux ; à M. Dupuy, président du conseil ; à M. Casimir-Périer, président de la République, que l'ambassade d'Allemagne à Paris n'avait jamais entretenu aucune relation directe ou indirecte avec le capitaine Dreyfus.

» Le secrétaire d'Etat de Bülow a fait, le 24 janvier 1898, au sein de la commission de budget du Reichstag, la déclaration suivante : « Je déclare de la manière la plus catégorique qu'il n'a jamais existé de relation quelconque entre le capitaine Dreyfus qui se trouve actuellement à l'île du Diable et aucun organe allemand. »

Serbie. — Le procès de l'attentat contre Milan a commencé vendredi. L'acte d'accusation rappelle les détails du crime. Knezewitch aurait avoué les faits suivants : Il a agi pour de l'argent

---

une veste, cousant un bouton.

Tout souriait maintenant de nouveau, et c'était plaisir de voir cette vieille grand'mère entre ces deux jeunes visages souriants, frais et gentils. Souvent, pendant la saison des eaux, quand les baigneurs affluent à Luchon, des étrangers montaient au village, ils rencontraient la mère Bonnéclat se promenant avec Pierre et Françounil, se retournaient pour la voir passer, disant :

— Oh ! la jolie vieille.

Un artiste de Paris, de passage à Bagnères, avait même demandé la permission de les peindre tous les trois sur le même tableau, ce à quoi les Estivandiers avaient consenti de grand cœur. L'œuvre terminée, le peintre l'envoya à Paris où elle fut accrochée aux expositions, à ce qu'il paraît ; on ne fut pas peu surpris à Luchon de la trouver reproduite dans les journaux à images que reçoivent les cafés.

En les voyant, tout le monde répétait :

— La Jeanne-Marie en a perdu deux, mais la Providence lui en a rendu deux autres, aussi bons et aussi braves.

VII

Les premières palpitations.

Les enfants grandissaient. Françounil, rapidement développée, était à quinze ans une forte fille, ayant cette assurance naïve que donnent les libres allures de la campagne. Blonde avec des yeux noirs, elle avait une taille élancée, faisant encore mieux ressortir ses seins naissants qui pointaient déjà sous sa camisole de cretonne toujours impeccablement blanche. Bien souvent, les jeunes gens avaient essayé de s'approcher d'elle pour lui conter des fadaises, mais elle les avait tous éloignés par sa froideur, poussant la réserve si loin qu'on avait fini par la surnommer la « pointue des Estivandiers ». Elle passait indifférente, mais non pas fière pourtant, rayonnante de beauté et de santé, au milieu de tous les regards des gars du village.

Pierre, lui, atteignait ses dix-huit ans. C'était un de ces bruns des Pyrénées, grand, nerveux, bien découpé, avec une carrure de statue. Il avait ce teint mat du Midi, qui met le trouble au cœur des jeunes filles à leur vingtième année. Une moustache fine cendrait sa lèvre supérieure. Pour tous les travaux des champs, on le réputait le premier et le plus vaillant de ceux de son âge.

Les deux adolescents vivaient ainsi côte à côte ; ayant grandi ensemble comme frère et sœur, ils s'étaient longtemps considérés comme tels. Pourtant depuis quelque temps, ils se sentaient pris tous deux d'un malaise indéfinissable quand ils se rencontraient seuls. Il leur arrivait souvent de rester occupés à la même besogne des heures entières sans se parler. A la maison, Pierre n'entrait plus, comme au temps passé, librement dans la chambre de la jeune fille lorsque celle-ci s'y trouvait ; si Françounil n'était pas là, il paraissait agité, inquiet, troublé, attendant son retour avec impatience. De son côté, Françounil se montrait nerveuse lorsque le jeune homme, parti pour les champs ou pour quelque marché voisin, tardait à rentrer ; elle sortait au moins vingt fois sur le seuil de la porte pour voir s'il n'arrivait pas ; entendait-elle le son de la voix de Pierre, son visage s'épanouissait d'un contentement dissimulé à grand'peine. Une question était-elle soulevée dans le ménage, ils se trouvaient du même avis. Si, par hasard, l'un pensait différemment, l'autre partageait aussitôt cette idée et c'était à qui céderait, chacun voulant abandonner son sentiment en même temps.

Cette conformité de goût échappait à la mère Bonnéclat, qui les considérait encore comme des enfants. La nature, pendant ce temps, faisait germer dans les cœurs des deux jouvenceaux des pensées d'amour.

Un jour, ayant assisté à une noce comme donzeau et donzelle, d'un proche parent de Pierre, ils s'en revenaient tous deux à la nuit noire, marchant depuis une demi-heure en se tenant la main et sans parler ; Pierre adressa le premier la parole à Françounil, non sans une brusquerie qu'elle ne lui avait jamais vue.

— Tu ne desserres pas les dents ?

— Et tu ne mâchonnes mot !

— Il me paraît que tu avais la langue plus déliée, quand, cet après-midi, tu dansais avec Jean-Marie de Cazarilh.

— Mais toi-même, Pierre, tu paraissais moins taciturne en donnant le bras à Jacqueline, la fille du forgeron de Saint-Mamet.

— N'ai-je donc pas le droit de me montrer gracieux avec les jeunesses qui me sont avenantes ?

— Moi de même, je suppose !

(A suivre.)

et stimulé par de grandes promesses. On lui ordonna d'assassiner Milan pour provoquer une révolution qui aurait remplacé le roi Alexandre par le prince Karageorgewitch. Les instigateurs directs du complot auraient été le colonel Vlaiko Nicolich, le fonctionnaire bourgmestre Kowanwitch, le fabricant Dimitch.

Le procureur général a constaté que ni la position sociale de Knezewitch, ni sa vie passée, ni la vengeance n'ont pu le pousser au crime.

Le préfet Angielitsch, impliqué dans le procès de haute trahison, a été trouvé pendu dans sa cellule. Il a laissé une lettre.

CANTON DE FRIBOURG

Ecole des arts et métiers, Fribourg. — Depuis le 1er octobre prochain, l'Ecole des arts et métiers de Fribourg comprendra une Ecole technique (Technicum) et une Ecole d'apprentissage.

Voici la répartition des sections :

I. Ecole technique.

A. Ecoles de mécanique et d'électro-technique (8 semestres), pour chefs monteurs, chefs d'exploitation d'usines électriques et hydrauliques, entrepreneurs de travaux mécaniques, etc. Les élèves de cette école travaillent à l'atelier 2 jours par semaine.

B. Ecole de construction du bâtiment (7 semestres dont deux sur les chantiers), pour entrepreneurs et conducteurs de travaux de bâtiments, appareilleurs, dessinateurs-architectes, etc.

C. Ecole d'arts industriels (6 semestres), pour sculpteurs sur pierre (sculpture décorative du bâtiment), graveurs lithographes, graveurs sur bois, dessinateurs industriels, peintres sur verre, peintres-décorateurs, maîtres de dessin, etc.

II. Ecole d'apprentissage avec ateliers.

Cette école forme des ouvriers capables dans les professions suivantes : mécaniciens (4 ans), tailleurs de pierre (2 ans), maçons (1 semestre), digueurs et draineurs (1 semestre, menuisiers (4 ans).

Il nous paraît superflu d'insister sur l'utilité de cette école qui peut ouvrir des carrières et un bel avenir à beaucoup de jeunes gens de notre pays. C'est dans ce but que l'Ecole de métiers a été transformée : Le nouvel établissement formera donc des techniciens et des ouvriers.

L'Ecole de construction du bâtiment prend une plus grande extension et formera, par la théorie et la pratique, d'excellents conducteurs de travaux, entrepreneurs, etc. Déjà l'hiver dernier, plusieurs jeunes gens y sont entrés pour apprendre l'art du charpentier et la menuiserie du bâtiment.

L'Ecole des arts industriels a été ajoutée à ce qui existait déjà, dans le but de former des sculpteurs sur pierre, ce qui nous fait complètement défaut, des peintres-décorateurs, des maîtres de dessin.

Dans l'Ecole d'apprentissage, on a fait aussi d'importantes modifications. Ainsi, les tailleurs de pierre ne doivent plus rester à l'école que deux ans au lieu de trois; les maçons reçoivent un cours théorique d'un semestre d'hiver; les digueurs et les draineurs, genre de professions que l'on ne trouve pas du tout dans le pays, suivent un cours théorique d'un semestre d'hiver et travaillent ensuite 3 mois sur un chantier.

Toute cette organisation est adaptée à nos besoins actuels, et nous ne saurions assez engager les jeunes gens qui lisent ces lignes à s'interroger sérieusement et voir s'ils ne feraient pas bien d'apprendre une profession dans le genre de celles qui sont plus haut désignées. Trop peu de jeunes gens se vouent aux professions manuelles et techniques. C'est pourquoi ces professions sont presque partout occupées par des étrangers. En avant donc!

Disons, pour terminer, que, pour entrer dans l'une ou l'autre de ces écoles, il faut avoir accompli le programme d'une école secondaire ou régionale, ou d'un collège industriel.

Pour être complet, nous devons dire que, dans le but de travailler à la diffusion de l'enseignement professionnel dans la Suisse romande, l'Ecole des arts et métiers a organisé, cet été, un cours d'instruction pour maîtres de dessin dans les écoles et cours professionnels d'adultes, lequel a été fréquenté par 15 participants, tous instituteurs ou maîtres d'écoles secondaires.

M. Tièche, inspecteur fédéral de l'enseignement professionnel, a visité ce cours le 12 août dernier, comme délégué du Département fédéral de l'Industrie.

M. Tièche termine son rapport par les lignes suivantes : « Le cours de Fribourg se distingue du cours de Winterthour, que j'ai visité en son temps, par une simplification considérable du programme; on y travaille moins de matières, mais l'assimilation est plus complète, et il est mieux approprié au besoin des écoles d'artisans. En conséquence, je crois qu'on est sur le véritable chemin.

» *En résumé*, dit-il, *je dois exprimer mon entière satisfaction au sujet de la marche et des résultats de ce premier cours.* »

On peut obtenir le programme et les renseignements nécessaires sur cette école en s'adressant à la Direction des arts et métiers, à Fribourg.

Conseil d'Etat. — *Séance du 9 sept. 1899.* — Le Conseil autorise M. le Dr Treyer, Adolphe, de Wœflswil, canton d'Argovie, domicilié à Fribourg, porteur d'un diplôme fédéral de médecin-chirurgien, à pratiquer son art dans le canton de Fribourg.

— Il nomme M. Pierre Bovet, à Morlon, instituteur à l'école de Villars-sous-Mont.

Incendie. — Dans l'orage de la nuit de jeudi à vendredi, la foudre a mis le feu à une ferme à Villarsiviriaux. L'immeuble, de vastes dimensions, appartenant à M. Alexandre Berset, a été complètement réduit en cendres, en moins d'une heure. Le fermier Craussaz n'a pu sauver que son bétail; tout le mobilier est resté dans les flammes. Un magasin d'épicerie attenant a subi le même sort. On a eu grand'peine à protéger les maisons voisines.

Toujours le pétrole. — Une jeune fille de Cugy, fille de M. L. B., a été horriblement brûlée, jeudi dernier, pour avoir répandu du pétrole sur un foyer encore en combustion. La pauvre enfant a souffert affreusement, comme on peut le croire; elle est morte trois heures après, malgré les soins empressés de M. le Dr Vorlet. Ce n'est pas encore la dernière de la sinistre liste qui compte déjà tant de victimes.

Bulletin sanitaire du bétail
du 16 au 31 août 1899.

Charbon symptomatique : 14 bêtes péries, dont 4 à Plasselb, 1 à Planfayon, 4 à Charmey, 2 à Cerniat, 1 à Villarvolard, La Roche et Lessoc.

Charbon, sang de rate : 1 bête périe à Courgevaux.

Rouget et pneumo entérite du porc : Treyvaux, 3 p. péris; Attalens, 1 suspect; Châbles, 2 péris, 4 suspects; Seiry, 1 péri, 3 suspects; Estavayer, 1 péri, 5 suspects; Tavel, 1 péri, 14 suspects; Enney, 2 suspects; Cressier, 2 péris, 5 suspects; Morat, 1 péri, 2 suspects; Sugiez, 2 suspects; Ried, 13 suspects; Mur, 3 suspects; Grand-Guschelmuth, 6 suspects. — Total, 11 porcs péris, 60 suspects.

GRUYÈRE

Vaccinations. — Les vaccinations et revaccinations officielles pour la commune de Bulle auront lieu vendredi 15 septembre prochain, à 10 heures, au bâtiment des écoles.

Devront se présenter tous les enfants nés en 1898 non encore vaccinés et les jeunes gens, garçons et filles, âgés de 12 à 15 ans, non revaccinés.

La vérification des résultats aura lieu le vendredi suivant, à la même heure et au même local.

Par ordre : *Le Secrétariat communal.*

Don. — Selon testament not. Dupré, Mlle Madeleine feu Pierre Peyraud, décédée récemment, a légué un montant de 300 fr. à l'hospice de Bulle. — A imiter! *(Communiqué.)*

Nominations ecclésiastiques. — Par décision de Sa Grandeur Mgr l'évêque de Lausanne et Genève :

M. l'abbé Nicolas Peissard, nouveau prêtre, est nommé vicaire de Gruyères;

M. l'abbé Placide Pasquier, chanoine de Gruyères, est nommé recteur du Pâquier.

Méfaits de la foudre. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, la foudre a tué deux jeunes vaches sur le pâturage des Traverses, rière Enney. Pendant l'orage de vendredi soir, elle en a tué une sur un pâturage d'Albeuve.

CHRONIQUE AGRICOLE

Contre les chenilles. — Un nuage de pétrole d'une excessive ténuité est projeté directement, par le bec qui surmonte le pulvérisateur, sur les agglomérations de chenilles et sur les nids où elles se rassemblent, et à l'instant elles sont frappées de mort en s'appliquant, sans tomber à terre, sur le support même, nids, feuilles ou branches, où elles étaient réunies. A peine un léger brouillard les a-t-il enveloppées qu'après un court moment de torsions sur elles-mêmes elles restent tout à coup immobiles pour ne plus donner signe de vie; elles se fixent et sèchent sur le point où elles sont frappées de mort. On pourrait craindre qu'un certain nombre de chenilles, garanties du jet direct par leur position sous les feuilles ou autres objets, n'échappassent à la mort. Les faits ont démontré le contraire. En effet, dans les expériences qu'on a faites, on a remarqué des chenilles, évidemment protégées par leur position de l'atteinte directe, s'agiter convulsivement et chercher à s'éloigner, mais au bout de très peu de temps elles se fixaient et mouraient sur place comme les autres, sans avoir gagné du terrain. On n'a pas remarqué qu'une seule de ces dernières soit parvenue à se sauver. Il semble donc démontré que toute chenille enveloppée dans l'atmosphère de brouillard de pétrole périra infailliblement.

Plus de chevaux poussifs. — Il paraîtrait qu'on ignore en Norvège ce que c'est qu'un cheval poussif; et cela tiendrait tout simplement à ce que chaque animal, quand il mange, a toujours un seau d'eau à sa disposition. De la sorte, il prend alternativement une bouchée de foin et une gorgée d'eau. Cela donne les meilleurs résultats.

A propos de la fièvre aphteuse. — Paul Bredin, célèbre éleveur de bœufs, qui est mort il y a un an, prétendait qu'il n'avait jamais eu un cas de fièvre aphteuse dans ses écuries.

Voici son système : Il était toujours approvisionné de paniers de citrons qu'il faisait venir par quantités. Dès que les bœufs achetés arrivaient du marché, il en passait la visite. S'il y en avait de suspects, on les mettait à part pendant huit jours et, matin et soir, on leur badigeonnait fortement la bouche jusqu'au fond de la gorge avec un citron, zeste enlevé, fixé au bout d'un bâton et ficelé. Grâce à cette précaution, aucun symptôme de fièvre aphteuse ne s'est maintenu dans les vastes écuries de M. Paul Bredin.

Le procédé est facile et à la portée de tous; pourquoi ne l'essayerait-on pas?

VARIETES

Hygiène des rues. — D'après la *Médecine moderne*, les Américains continuent impitoyablement la guerre aux crachats et aux cracheurs.

L'Office de santé de Boston a fait publier l'avis suivant : « L'Office de santé estime que le fait de cracher dans un endroit public est un acte nuisible, une cause de dangers et une source de maladies. En conséquence, il est formellement interdit de cracher sur le parquet, les plates-formes ou les marches de toutes voitures publiques, vagons, tramways, salles d'attente, dans les établissements, églises, théâtres, marchés, sur les trottoirs des rues et les places publiques. »

Il y a deux ans, l'interdiction de cracher avait été limitée seulement aux voitures publiques, sous peine d'une amende de 500 fr. Le nouveau règlement est autrement sévère. En fait, il est défendu actuellement à Boston de cracher dans la rue.

Nous approuvons sans réserve, dit le *Genevois*, car si l'on veut bien y réfléchir, cracher par terre, dans la rue ou dans la maison, c'est cracher dans la bouche de son voisin. En quelques heures, l'expectoration est desséchée et, sous forme de poussière, soulevée par le vent, ira se loger dans les fosses nasales, la bouche, le larynx et les bronches du premier passant.

Le jeune Jean a des caprices, surtout à table. Par exemple, il manifeste à l'égard du veau une aversion toute particulière.

— Tu vas en manger, lui disait sa mère l'autre soir, ou bien j'appelle l'ogre

— C'est ça, maman, appelle-le... il le mangera, lui.

Le capitaine Ramollot à ses soldats :

— Avec quoi faut-il nettoyer un fusil?

— Avec un chiffon bien sec, dit l'un.

— Avec de l'huile, dit un autre.

— Avec de la terre jaune, dit un troisième.

— Imbéciles, réplique le capitaine, vous avez donc oublié la théorie? La théorie dit : Nettoyer le fusil avec... la plus grande attention.

PETITES RECETTES

Pour déboucher les flacons. — Tremper un linge dans l'eau bouillante, entourer le goulot de la bouteille à l'endroit où est mis le bouchon. Au bout de 3 minutes, la dilatation se produit et le bouchon se soulève avec facilité.

Aux personnes sujettes aux humeurs

ou atteintes de dartres, feux du visage, boutons, ulcères, glandes, qui ont besoin d'un bon dépuratif, nous leur conseillons la cure du Sirop de brou de noix de FRÉD. GOLLIEZ, pharmacien, à Morat; seul véritable avec la *marque des Deux Palmiers*. En flacons de 3 fr. et en bouteilles de 5 fr. 50 dans les pharmacies. Refusez les contrefaçons.

Dépuratif essentiellem^t reconstituant et fortifiant.

A VENDRE OU A LOUER

Vu le résultat insuffisant des premières mises, le domaine appartenant à Mme Marie veuve de Jules Bosson, à Riaz, sera de nouveau exposé à vendre ou à louer, en mises publiques, le ***mardi 19 courant***, à 2 h. de l'après-midi, à l'auberge de la Maison de Ville, audit Riaz.

Fél. Gremaud.

Pour tout ce qui concerne les annonces et réclames, s'adresser à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler, Bulle, rue de Gruyères.

Transfert du magasin d'étoffes et confections

Lévy frères, à Bulle.

Nous portons à la connaissance du public que nous avons transféré notre magasin dans la maison de l'hoirie Peyraud, vis-à-vis de l'hôtel des Alpes, **avenue de la Gare.**

LÉVY FRÈRES, AMEUBLEMENTS, BULLE

SOUMISSION DE FOURRAGES

La fourniture du foin pour la foire-exposition aux taureaux, fixée à Bulle sur les 25, 26 et 27 septembre est mise en soumission. Le foin devra être de première qualité et livré en bottes de 5 kg. sur la place de la foire.

Adresser les offres sous pli cacheté avec la suscription : « *Exposition* » à M. *Auguste Barras*, à Bulle, d'ici au 12 courant, à 6 heures du soir.

Atelier de ferblanterie et couverture

J. REGIS, à Bulle.

Ferblanterie de bâtiment et de ménage. — Couverture en tous genres.

Ouvrages en zinc, appareillage pour eau, plomberie, etc.

Travail prompt et soigné. Prix modérés.

CRÉDIT GRUYÉRIEN, à BULLE

reçoit ***dépôts à terme :***

à l'année, coupons semestriels, au 4 %;
à 5 ans, coupons annuels, au 4 1/4 %.

Maladies du bas-ventre.

Maladies des voies urinaires, contagion, impuissance, ardeur et rétention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discrétion absolue. Adresse : « Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris. »

GYMNASTIQUE

Le poste de maître de gymnastique aux écoles primaires de Bulle est mis au concours. Traitement annuel : 500 fr.

S'inscrire au bureau communal jusqu'au vendredi 15 septembre courant, à 5 heures du soir.

Le Secrétariat de ville.

Vente de lait.

La Société de fromagerie de Charmey offre à vendre son lait, depuis la fin de l'alpage 1899 à l'alpage 1900. Les mises auront lieu le ***lundi 18 courant,*** à 7 1/2 heures du soir, à l'auberge de l'Etoile.

Vente de lait.

La Société de fromagerie de Broc exposera en mises publiques, le ***lundi 18 septembre,*** dès les 2 heures après midi, à l'Hôtel de Ville, la vente de son lait pour l'année 1900, sous de favorables conditions qui seront lues avant les mises.

Par ordre :
Christ. SUDAN, président.

Docteur Treyer,

ancien interne à l'hôpital cantonal de Lausanne,
ancien chef de clinique médicale de l'université de Lausanne,
ouvrira son cabinet de consultation le ***20 septembre*** à la
Place du Collège N° 21, à Fribourg.
Consultations de 10 à 3 h.

Chaux lourde

SUPÉRIEURE
de JOLY FRÈRES
à Noiraigues,
chez
ALBERT GILLARD
entrepreneur, à BULLE

Entreprise générale

CH. FOLGHERA

entrepreneur, à Bulle.

Plans et devis.

Seul dépositaire des véritables tuiles d'Altkirch; vente de ciment, chaux et plâtre, drains de toutes dimensions, briques en ciment en terre cuite et réfractaires, tuyaux en ciment, en grès d'Aarau et de Belgique.

Bureau au dépôt de la gare.

Un logement

disponible chez TORCHE, à la maison neuve.

Plumes pour lits.

J'envoie franco à domicile : Nouvelles plumes pour lits à 75 c.; bonnes plumes d'oies à 1 fr. 25; plumes d'oies duvet à 1 fr. 50; moitié duvet à 2 fr.; plumes grises et très fines à 2 fr. 50 et 3 fr.; plumes blanches excellentes qualités à 3 fr. 50 et 4 fr. 50; duvets à 3 fr.; duvets fins à 5, 6 et 7 fr. 50 par 1/2 kg. — Echantillons à disposition, prompt et franco.

Ferdinand Staub,
Baar (cant. de Zoug).

Huile insectifuge

pour préserver le bétail contre les piqûres des taons et des moustiques.

Thurmeline en poudre

tue n'importe quels insectes.
En flacons de 50 cent. et 1 fr.
chez **Louis Treyvaud,**
Grand'rue, BULLE

A VENDRE

de gré à gré, une belle ***maison*** et une ***grange*** réparée, avec plusieurs pièces de terre. S'adresser aux frères THORIN, dits au Gros, à Villars-sous-Mont.

Fromages mous mûrs et maigres

de 12 à 15 kg.	par kg. fr.	—.55
10 kg. macaronis, cornettes		4.90
10 » riz première qualité		3.60
10 » pruneaux secs de Turquie		3.60
10 » d'oignons		1.80

Magnifiq. raisins dorés, la caisse 1 60 et 2.70

J. WINIGER, Boswil.
A. WINIGER, Rapperswil.

A VENDRE

Jeunes ***lapins géants*** des Flandres, 5 fr. la paire; ***canaris*** du Harz, bons chanteurs, 10 à 15 fr.; ***pinsons*** des Ardennes, 3 fr. 60.

Jean Schmid fils, *Zurzach* (Arg.).

On demande,

pour l'Allemagne,
dix jeunes hommes
comme ***vachers.*** Bons gages et bonne nourriture garantis. S'adresser à Mme ALLENBACH, à Montillon près Bulle.

A louer :

Deux ***chambres.*** S'adresser à A. PERRET-BERTHET, à Bulle.

A louer :

En ville, un ***appartement*** de 3 chambres. — L'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle, indiquera.

EMPRUNT

DE

Fr. 600,000 par obligations à primes

DU

Théâtre de la Ville de Berne

garanti par la

Commune municipale de Berne.

Emission de 60,000 obligations à 10 fr., divisées en 6000 séries à 10 titres chacune.

Les tirages ont lieu à Berne, ceux des séries le 10 novembre et ceux des primes le 10 décembre.

Ces obligations participent au tirage de primes de

fr. 25,000, 20,000, 15,000, 10,000, 5000, 4000, 3000, 2500, 1000, etc., etc.,

et toutes sont remboursées au minimum de **10 fr.**

L'emprunt sera remboursé conformément au plan des tirages dans le délai de 61 ans. Le payement des obligations sorties au tirage s'effectuera sans déduction de frais à la **Caisse de la commune de Berne**, un mois après le tirage des primes.

Premier tirage le 10 novembre 1899.

Ces obligations sont en vente au

prix de 10 francs par pièce

chez les maisons suivantes, où on peut se procurer le prospectus :

BULLE : Banque populaire de la Gruyère;
Crédit gruyérien.

Incontinence d'urine.

Je viens vous annoncer par ces lignes que mon fils, âgé de 10 ans, a été guéri d'une faiblesse de la vessie à la suite de la méthode curative que vous nous avez indiquée par correspondance. Il ne mouille plus jamais son lit maintenant, aussi je tiens à venir vous remercier de vos bons conseils. Ponts-Martel, canton de Neuchâtel, le 8 décembre 1896. Emma Tracol-Huguenin. — Le soussigné certifie l'authenticité de la signature ci-dessus de dame Tracol-Huguenin apposée en sa présence. Ponts-Martel, le 8 décembre 1896. Le secrétaire communal : L.-A. Perrin. — Adresse : Polyclinique privée, Kirchstrasse 405, Glaris.

5 médailles bronze, argent et or.

Ste PELLET jeune, MORAT

Fabrique d'eaux gazeuses, sirops et liqueurs fines.

Spécialité de vins du Vuilly et vins d'Arbois.

TÉLÉPHONE

Vins blancs d'Espagne : 32 cent. à 35 cent. le litre.
» Vuilly : 45 » »

Beau logement

avec dépendances à louer, rue de Bouleyres. S'adresser à M. F. TORRIANI père, à Bulle.

A louer :

Un ***appartement*** de 4 chambres, cuisine et dépendances. S'adresser à Julien DUPASQUIER, à La Tour-de-Trême.

On demande

une personne d'un certain âge et de confiance pour soigner un ménage.

S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Vente de lait.

La Société de la fromagerie de Lessoc offre à vendre son lait dès le 9 octobre 1899 jusqu'à l'alpage 1900. Prendre connaissance des conditions et déposer les soumissions chez M. Pierre Frecheboud, président, jusqu'au mardi 19 courant, à 7 heures du soir.

Par ordre : *Le Secrétaire.*

ON DEMANDE

comme ***sommelière*** une jeune fille honnête, présentée par les parents, ainsi qu'une ***fille de cuisine*** forte et connaissant déjà un peu la cuisine. Bon gage. Entrée le 1er octobre. S'adresser à l'agence Haasenstein & Vogler, à Bulle.

Bulle. — Emile Lenz, imp.-éditeur.